

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

13U23

Rendu exécutoire
le



Modification simplifiée n°1

DOSSIER

Date d'origine :

Décembre 2023

PLU approuvé par délibération municipale du 17 Juin 2016 - Étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme ARVAL SARL

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 21 Décembre 2023

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'APPROBATION -

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU de Morienvall :

- Pièce 4a : Règlement
- Pièce 4d : Plan de découpage en zones 1/2000^{ème}
- Pièce 4e : Emplacements réservés

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 17 juin 2016 n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.